

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU S.I.C.T.O.M. SUD HAUTE-VIENNE N° 2024/01/07

Nombre de membres

En exercice :	24
Présents :	15
Votants :	17
Abstention :	
Opposition :	

L'an deux mille vingt-quatre, le douze février à dix-huit heures trente,

Le Comité Syndical du S.I.C.T.O.M. dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sur la commune de La Porcherie sous la présidence de **Monsieur Edmond LAGORCE**, Président.

Date de convocation : 1 février 2024

Objet

Mise à disposition gratuite du broyeur

Présents : M ANTOINE ; M BERTRAND ; M DELANOTTE ; Mme DELHAYE ; M DESSANE ; M JOUANNETAUD ; M LATOUILLE ; M LAVOREL ; M LOCHARD ; M CHAZELLE ; M CHIBOIS ; M DUBOIS ; M GAUTHIER ; M LAGORCE ; M RAINAUD

Pouvoirs : M CELERIER donne pouvoir à M LAVOREL, M CUBERTAFON donne pouvoir à M DUBOIS

Mise à disposition du broyeur de végétaux

Après un constat peu concluant sur la mise à disposition du broyeur de végétaux du S.I.C.T.O.M. avec facturation; en effet celui-ci n'a jamais été utilisé depuis la précédente grille tarifaire de location.

Il est proposé d'annuler la grille tarifaire délibérée et votée antérieurement.

Le Président demande au Comité Syndical de mettre à disposition gratuitement le broyeur aux collectivités du S.I.C.T.O.M. SHV.

A l'unanimité, le Comité Syndical adopte le prêt gratuit du broyeur.

Le Président,
Edmond LAGORCE



REÇU EN PREFECTURE

le 19/02/2024

Application agréée E-legalite.com